



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
Bureau de l'Accueil du Séjour et de l'Asile
www.guyane.gouv.fr

Collez ici 50 € en timbres
fiscaux

**si vous êtes entré(e) en
France sans visa et/ou si vous
vous êtes maintenu(e)
irrégulièrement en France :
VOTRE DEMANDE EST
IRRECEVABLE ET NE
SERA PAS ETUDIÉE SI
LES TIMBRES NE SONT
PAS FOURNIS
(art L311-13-D du CESEDA)**

Admission au séjour **ETRANGER MALADE**

Si vous résidez dans l'arrondissement de Cayenne:

(Communes de Camopi, Cayenne, Iracoubo, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinnéry, Ouanary, Régina, Rémire-Montjoly, Roura, Saint-Elie, Saint-Georges de l'Oyapock, Sinnamary)

Dépôt de votre demande (Formulaire correctement rempli + copie de toutes les pièces justificatives) uniquement au pré-accueil de l'immigration de la préfecture de la Guyane, lundi, mardi et jeudi à partir de 13h30.

A remplir par le ressortissant étranger à l'encre noire uniquement, en pages simples (pas de recto/verso)

Tout dossier incomplet ou non classé sera refusé

ETAT-CIVIL DU DEMANDEUR

Nom..... Epouse (pour les femmes mariées).....
Prénom..... Nationalité..... Sexe.....
Né(e) le/...../..... à..... Pays.....
Adresse :
.....
N° de téléphone : E-mail :@.....
Si vous êtes hébergé, nom de l'hébergeant :
N° de votre dernier titre de séjour : valable du au.....
Votre numéro d'étranger figurant sur ce titre de séjour :

Vous sollicitez (cochez) :

- une carte de séjour vie privée et familiale au titre de l'art. L313-11-11° du CESEDA (étranger malade)
 une carte de séjour au titre de l'art. L311-12 du CESEDA (Parent d'enfant malade)

Ce document est disponible en libre téléchargement sur le site internet de la Préfecture de la Guyane. Sa possession n'ouvre aucun droit, n'engage en rien l'administration et ne donne pas droit à délivrance d'un récépissé

Votre situation familiale

célibataire marié(e) pacsé(e) veuf(ve) divorcé(e) concubin(e) (*cocher*)

Depuis le/...../.....

Epoux-Epouse-Conjoint-Pacs-Concubin(e)

Nom de naissance : Prénom(s) :

Né(e) le/...../..... à

Nationalité :

Votre conjoint/concubin réside en France – Indiquer son numéro étranger :

Votre conjoint/concubin réside à l'étranger – Pays de résidence :

Vos enfants (en France, dans le pays d'origine et/ou à l'étranger)

Nombre d'enfants : Français : Nés en France : Résidents en France :

Enfant 1 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 2 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 3 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 4 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 5 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Si vous avez plus de 5 enfants, merci de compléter ces informations sur une feuille blanche.

Pièces justificatives à fournir à l'appui de votre demande

Vous devrez présenter les photocopies des documents mentionnés
(photocopies couleurs – EN RECTO UNIQUEMENT – pour les titres d'identité : passeports, cartes d'identité, actes de naissance).

Lors de votre rendez-vous, vous devrez **IMPERATIVEMENT** présenter **TOUS LES ORIGINAUX** à l'agent d'accueil
Les justificatifs rédigés en langue étrangère doivent obligatoirement être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur agréé.

A CLASSER DANS L'ORDRE CI-DESSOUS SELON LE MOTIF DE LA DEMANDE **TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CLASSE SERA REFUSE**

Pièces à fournir :	Cochez
Passeport en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance : original et copie. Si le document est rédigé en langue étrangère : original et copie de la traduction en langue française par un traducteur agréé (liste des traducteurs agréés au TGI de Cayenne). Pour les ressortissants haïtiens, un extrait d'acte de naissance délivré par les Archives Nationales d'Haïti datant d'après janvier 2013.	<input type="checkbox"/>
50€ en timbres fiscaux (<i>à coller sur la première page de ce formulaire</i>) si vous êtes entré en France sans visa alors que vous êtes soumis à cette obligation ou si vous vous êtes maintenu sur le territoire après l'expiration du visa	<input type="checkbox"/>
1 justificatif de domicile datant de moins de 6 mois -si vous êtes propriétaire : relevé de taxe foncière ou facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou d'accès à internet -si vous êtes locataire : quittance de loyer ou facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou d'accès à internet -si vous êtes hébergé : une attestation d'hébergement signée de l'hébergeant (ou facture si hébergement à l'hôtel), la photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant, un justificatif de domicile de moins de 6 mois de l'hébergeant et un courrier à votre nom et à cette adresse émanant de votre employeur ou des organismes sociaux ou des services fiscaux ou de votre banque -si vous êtes sans domicile fixe : attestation d'hébergement ou de domiciliation postale délivrée par une association agréée	<input type="checkbox"/>
2 photographies d'identité récentes et identiques non coupées, non scannées, conformes au minimum à la norme ISO/IEC 19794 - 5 : 2005	<input type="checkbox"/>
Justificatifs permettant d'apprécier la durée de votre résidence en France : deux justificatifs par an au minimum (les avis d'imposition à zéro ne constituent pas une preuve de présence)	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de la communauté de vie : déclaration sur l'honneur conjointe et tous documents permettant d'établir la véracité et la durée de la communauté de vie (contrat de bail, facture EDF, relevés de compte, CAF,...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si les soins concernent un enfant : justificatif du lien de filiation (acte de naissance) + justificatif de prise en charge de l'entretien et de l'éducation de l'enfant + justificatif de la résidence en France de l'enfant	<input type="checkbox"/>
Des justificatifs de l'existence de liens personnels et familiaux en France : livret de famille, acte de mariage, PACS (+ attestation de non dissolution de moins de 3 mois), actes de naissance des enfants vivant en France, photocopies des cartes de séjours ou cartes d'identité françaises de vos parents, frères et sœurs... , et leurs actes de naissance.	<input type="checkbox"/>
Des justificatifs prouvant que vous entretenez des relations certaines et continues avec les membres de la famille : - certificat de scolarité, livret scolaire de vos enfants, preuves de suivi médical, carnet de santé... - preuve de la résidence en commun avec votre famille, déclaration d'impôt mentionnant les membres de la famille, droit de visite ...	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Des preuves de votre insertion dans la société française (formations, participation à une association, apprentissage des valeurs de la République...)	<input type="checkbox"/>
Des preuves de la nature et des liens avec votre famille restée dans le pays d'origine (tout document probant, y compris actes de décès ...)	<input type="checkbox"/>